MÄERTERT-WAASSERBËLLEG
Commune de MERTERT

Administration communale de Mertert
1-3 Grand-Rue
L-6630 Wasserbillig

Tél. : + 352 74 00 16 – 1
www.mertert.lu

Section réservée à l'administration communale

FORMULAIRE DE DECLARATION DE TRAVAUX	
Référence projet :	
Date d'introduction :	
Date d'entrée en commune :	

Sections réservées au déclarant

COORDONNEES DU DECLARANT	
Nom et Prénom	
Numéro et rue	
Code postal et localité	
N° de téléphone	
E-mail	

DONNEES DU PROJET		
Adresse (si différente du celle du déclarant)		
Numéro(s) cadastral(aux)		
Contenance de la/des parcelle(s)		
Section		
Lieu-dit		
Les travaux concernent	☐ Le terrain	☐ L'immeuble
Descriptif des travaux envisagés		
Travaux d'entretien, de réparation, et de remplacements extérieurs :		
☐ Mise en peinture de façade		
☐ Isolation de façade		
☐ Réfection de la toiture		
☐ Remplacement des menuiseries extérieures (sans modification des dimensions des ouvertures)		
☐ Mise en place de protections solaires		
Début envisagé des travaux		

N.B. : Même si les travaux ne sont pas soumis à une autorisation de construire délivrée par le bourgmestre, cela ne dispense pas que ces travaux soient conformes aux dispositions légales et réglementaires applicables dans la commune.

Fait à	
Le	
Signature du déclarant	

La commune de Mertert s'engage à respecter vos droits en matière de protection des données selon la législation en vigueur sur le traitement des données à caractère personnel. Ces données sont stockées et utilisées exclusivement à des fins de traitement de votre demande ou prise de contact. Après expiration du traitement de votre demande, vos données sont effacées, pourvu que vous le demandiez et que des délais de conservation légaux ne s'opposent pas à un tel effacement.

ANNEXE – DOCUMENTS MINIMUMS A FOURNIR POUR TOUTE DECLARATION DE TRAVAUX

- ☐ Le présent formulaire dument complété et signé par le maître d'ouvrage,
- ☐ Un descriptif écrit des travaux prévus ainsi que les dimensions afférentes,
- ☐ Des photos illustratives de la situation existante avant le début des travaux,
- ☐ Un ou plusieurs croquis, selon les renseignements à fournir, représentant le projet prévu,
- ☐ Des copies, photos ou extraits de brochures du matériel qui sera mis en œuvre,
- ☐ Le choix des matériaux et couleurs,
- ☐ La localisation des travaux sur le terrain privé,
- ☐ Le début des travaux envisagé.

N. B. : La déclaration de travaux est à remettre à l'administration communale au moins 5 jours ouvrables avant le début souhaité des travaux en un seul exemplaire soit par dépôt en mains propres à la réception, soit par courrier, soit au format PDF à l'adresse urbanisme@mertert.lu en un seul exemplaire.
Le début des travaux peut commencer après un délai de 30 jours calendrier compté à partir de la date de signature de l'accusé de réception du dossier à la maison communale signé et délivré par le bourgmestre. Passé ce délai et sans réponse du bourgmestre, la déclaration de travaux est considérée comme acceptée.